

# CHOSSES LUES

du 01/03/2003 au 31/03/2003

Bien sûr la journée des femmes, la marche des femmes ; ce mois-ci c'était incontournable mais nous aurions aimé plus de débats de fond. Cette marche des quartiers ouvre-t-elle vraiment des portes, pourrait-elle avoir aussi des effets pervers dans lesdits quartiers et comment est-elle perçue par la société en dehors des quartiers ? Nous avons opté pour un article « point de vue », forcément subjectif. Peut-être quelqu'un a-t-il autre chose ? Pourrait le transmettre ?

Les réflexions sont plutôt du côté du travail social : responsables, bonnes pratiques, transparence des dossiers judiciaires, beaucoup de choses très diverses qui ont des chances de s'inscrire au cœur de certaines de vos interrogations.

Par ailleurs vous lirez sans surprise que le conflit international en cours n'affecte que très peu les banlieues de France, mais le racisme augmente...

Volontés de relancer les aides à l'emploi, d'humaniser les gardes à vue... et pour le reste c'est à vous c'est votre liberté de chaque mois.

*genevieve.casanovagenevieve.casanova@addap.org*



société  
travail social  
législation



emploi  
logement  
santé  
scolarité



bon à savoir  
brèves  
coups de cœur



### [Retour Sommaire](#)

## société

Décentralisation : dernière étape, compétences transférées .....	P 5
Le gouvernement veut améliorer la vie des femmes « d'en bas »	
Débats autour de la marche « ni putes ni soumises » .....	P 6
Cortège de la journée des femmes	
La banlieue côté filles	
Non à l'islam prétexte .....	P 7
Critiques des avocats sur la loi Perben	
Violences policières en zone d'attente	
Garde à vue conforme à la « dignité humaine » .....	P 8
Immigration : porte ouverte aux associations en zone d'attente	
Réforme de simplifications administratives .....	P 9
Les Maghrébins de France en phase avec l'opinion	
Réforme du droit d'asile et inquiétude des associations	
Progression du racisme .....	P 10
Loi Perben et Commission consultative des droits de l'homme	

## travail social

Rapports entre responsables et employés du secteur social	P 11
Réponse à la souffrance psychique des jeunes .....	P 12
Entre soins psychiques et insertion socioprofessionnelle	
A propos du droit des usagers	
Les premiers CEF / Programme de celui de Lusigny .....	P 13
Loi du 2 janvier 2002 et prévention spécialisée .....	P 14
Faut-il parler de bonnes pratiques professionnelles	
Assistance éducative : transparence des dossiers	

## législation

Aide à acquisition d'une couverture complémentaire santé .....	P 15
La justice de proximité	
Loi pour la sécurité intérieure	



[Retour Sommaire](#)

<b>emploi</b>	Mesures en faveur de l'insertion ..... P 16 Consolider les emplois-jeunes / CIE Mesures annoncées par François Fillon
<b>logement</b>	Rapport Fondation Abbé Pierre ..... P 17 Le mal-logement et les familles à revenus modestes
<b>santé</b>	Fin de la gratuité des soins pour les sans-papiers ..... P 18 Le gouvernement renonce à faire payer les sans-papiers
<b>scolarité</b>	Dispositif contre l'absentéisme scolaire ..... P 19



[Retour Sommaire](#)

bon à savoir

Nouvelles générations et contraception ..... P 20  
Le marché des cours particuliers  
Aide-mémoire travailleur social au 5/03/03

brèves

Enfants pauvres en France ..... P 20

coups de cœur

---

## Décentralisation : dernière étape de la concertation avant les lois

(Le Monde-01/03/03) Réf. :0324-mars/03-11-LM



*Article très dense bien que court. Donne les grandes orientations vers lesquelles se dirige le gouvernement. (Encadré sur le calendrier législatif prévu sur cette question d'ici à 2004 qui peut être utile.)*

- Désormais on distingue 2 niveaux : : départements et agglomérations relèvent de la « proximité » ; régions et Etat de la « stratégie »
- Regroupement des services régionaux de l'Etat en 5 ou 6 pôles de compétence. Regrouperaient différents services et animent l'action régionale
- Pour l'instant pas de regroupement des services départementaux
- Renforcement considérable de l'axe interministériel et mutualisation des moyens de fonctionnement des administrations territoriales.
- Les préfets et préfets de région seront la pièce maîtresse de l'organisation de l'Etat sur le territoire.
- Préfets : sécurité, légalité, aide aux collectivités locales et accueil du public
- Préfets de région : rôle renforcé en terme de coordination, d'aménagement du territoire, d'éducation et de culture.
- Ils pourront élaborer des « programmes territoriaux », pour mettre en œuvre des politiques répondant aux priorités régionales. Ces programmes seront arbitrés par le 1<sup>er</sup> ministre et votés par le parlement, ce qui leur donnera une force juridique qui leur fait défaut

---

## M. Raffarin précise les compétences transférées aux régions et aux départements

(Le Monde-01/03/03) Réf. :0325-mars/03-11-LM  
(ASH - 07/03/3) Réf. : 0330- mars/03- 11- ASH



*Nous mettons à dessein ces deux articles sous le même item. D'abord le Monde que nous résumons, série de points très précis et condensés à la fois, et puis la « reprise » par les ASH, qui comporte entre autres précisions les jugements à cette date des associations du secteur sanitaire et social.*

- Clôture le 28/02 des Assises de la Liberté. 10 milliards d'euros sont en jeu dans les transferts de compétences (pour 2004) au profit des collectivités locales.
- Education formation
  1. Région chargée de formation professionnelle et orientation
  2. Expérimentation d'un nouveau statut des collèges et lycées (adapter l'offre éducative)
  3. Un projet est en préparation sur l'autonomie des universités
  4. Départements : carte des collèges
  5. Grandes agglomérations expérimentent la gestion du logement étudiant
  6. Collectivités expérimentent la gestion des agents techniques de l'entretien dans l'enseignement supérieur
- Social santé
  1. Régions participeront à l'élaboration des schémas régionaux d'organisation sanitaires, et participeront au financement des hôpitaux
  2. **Départements : « responsabilité pleine et entière » de l'insertion (gestion des fonds de solidarité.) « Vrais pilotes du RMI »**
- Développement, aménagement local, tourisme, culture

1. Régions responsables des infrastructures qui ne sont pas d'intérêt national
2. Régions : délégations régionales au tourisme
3. Régions expérimenteront la gestion des Fonds régionaux d'art contemporain
4. Département : routes nationales
5. Préfets répartiront les aides à la pierre entre départements et régions

---

## [Retour Sommaire](#)

---

## Le gouvernement veut améliorer le quotidien des femmes « d'en bas »

(Le Monde-09/03/03) Réf. :0327-mars/03-11-LM



*Le titre paraît un peu trompeur car en réalité il s'agit aussi de propositions de l'UMP. La grimace est pour l'incertitude qui règne quant aux mesures sur les prestations familiales ? Pour les femmes ou pour les femmes au foyer ? A suivre. Sinon quelques idées paraissent sympathiques. Aucun chiffre néanmoins.*

- « Notre démarche n'est profondément pas féministe » (UMP). Les femmes du collectif « ni putes ni soumises » ont été reçues à Maignon. Les femmes sont les plus touchées par l'insécurité et les premières victimes en cas de récession économique.
- Faire davantage profiter les femmes des offres de formation, soutenir les retraitées des veuves etc., inscrire la parité dans les élections professionnelles., créer un délit de harcèlement sexuel au-delà du lieu de travail : on pense surtout mais pas seulement aux banlieues.

- Sanctionner plus sévèrement les violences faites aux femmes. Contraindre par exemple l'époux violent à quitter le domicile conjugal.
- Encourager les crèches sur les lieux de travail et développer l'offre de temps partiel pour les jeunes parents.
- Or le temps partiel dans la pratique ce sont les femmes qui le prennent, et majoritairement les femmes aux revenus modestes. Dans le rapport sur le volet famille on peut lire entre autres « si la mère a acquis un pouvoir en exerçant une activité professionnelle hors du foyer, il s'avère qu'elle l'a perdu dans l'émergence d'institutions maternelles »... Alors veut-on faciliter la vie comme le dit le ministre ou s'agit-il d'options plus idéologiques tendant à ramener les femmes à la maison comme le soupçonnent beaucoup de syndicats et d'associations ?

---

### La marche des filles des cités « Ni putes, ni soumises » a suscité résistance et prise de conscience dans les lycées

(Le Monde-09/03/03) Réf. :0328-mars/03-11-LM



*Bien sympathique ce petit article mais justement petit, ce n'est qu'un exemple, un micro-trottoir en quelque sorte, sans analyse.*

- Exemple d'Asnières où les garçons avaient fait une banderole « ni proxos, ni machos »
- Reproche est fait de stigmatiser encore un peu plus ceux qui vivent dans les cités. Cela revient beaucoup, comme le fait que les garçons se sentent agressés
- Elles expliquent que c'est l'inverse, que c'est sortir du ghetto « ne plus avoir toujours à prouver ce qu'on vaut parce qu'on vient d'un quartier »

---

### La marche des « ni putes ni soumises » a assuré le succès du cortège de la Journée des femmes

(Le Monde-11/03/03) Réf. :0329-mars/03-11-LM



*Un peu comme le précédent. Sorte de micro-trottoir. L'événement aurait pu bénéficier nous semble-t-il d'un traitement plus large. Ce sont des citations, il n'y a pas d'analyse*

- Les filles du collectif ont rassemblé 30 000 manifestants à Paris pour le 8/03.
- « L'omerta a explosé » dit la présidente de la maisons des potes
- La Fédération lycéenne FIDL estime « l'abcès est crevé. Les filles rentrent chez elles en sachant qu'elles ont le droit de parler »
- Témoignage sur Marseille : « très peu de mecs s'étaient déplacés... ils ont l'impression qu'on leur fait la guerre. On est des féministes qui veulent porter une jupe sans passer pour une salope »
- Dans les cités, beaucoup de filles sont restées hermétiques : « elles ne réalisent toujours pas qu'elles sont soumises »
- Le planning se réjouit du mouvement : « depuis 30 ans les femmes gagnaient des droits, mais on voyait que les mentalités régressaient ».
- « C'est pas parce que je porte le voile que je suis soumise ... Les minijupes c'est provocant »

### [Retour Sommaire](#)

---

### La banlieue côté filles

(Le Monde-09/03/03) Réf. :0331-mars/03-11-LM



*Deux grandes pages avec des filles de cités de la banlieue nord de Paris. Faciles à lire. Nous ne garderons que quelques annotations. A voir si elles recourent ce que vous observez ici. Pourquoi jamais rien sur Marseille, a-t-on envie de dire ?*

- Les adolescentes n'ont aucun lieu à elles. Les garçons ont la mosquée et le bar. Ils squattent aussi les halls ou l'extérieur quand il fait beau. Elles se réfugient à la Maison de quartier, cours de hip hop etc. Pas toujours l'intimité nécessaire
- « Pourquoi on parle toujours de nous comme d'un ghetto ? »
- « On a plusieurs vie, ce n'est pas bien ». Un petit ami est forcément en dehors de la cité ; dans la cité il faut être « discrète », au contraire de « celles qui traînent ». Surveillance des « grands frères »
- « Pour ne pas avoir de problème, la fille ne doit être ni allumeuse ni tête baissée. » Il ne faut pas être « trop fragile » et il faut avoir des « protections », les fameux grands frères...
- « De toute façon les filles doivent tout calculer : leurs trajets, leur façon de s'habiller, de parler, de marcher. Elle sont surveillées en permanence »
- « Finalement les garçons je les plains. Un garçon, il n' pas le droit d'être sentimental, il ne peut pas être un « lover », ça doit être dur. »
- « Ici, on n'est pas vraiment des Françaises. Mais, là-bas, on n'est tout à fait Algérienne. D'être musulmane, c'est normal, sinon on n'existe pas »
- Analyse : la culture de marché a produit des « humiliés ». « l'individu qui se sent faible ne peut compter que sur son groupe, qui fonctionne comme une mutuelle » Garçons et filles. « Les

mères de familles et les petite filles ont du mal à se regrouper... (ce sont) les grands disparus de la banlieue »

---

## Non à l'islam prétexte

(Le Monde-10/03/03) Réf. :0332-mars/03-11-LM



*Pour la première fois nous avons choisi de résumer un point de vue. Donc totalement subjectif. A noter que l'auteur, Dounia BOUZAR, participera au bureau du futur conseil français du culte musulman où elle représentera les jeunes musulmans français (« beurs ») qui estiment être trop absents de cette instance*

- Au cours de la marche « ni putes ni soumises » beaucoup de débats tournent autour de « laïcité et islam », avec témoignages d'Arabie saoudite, du Maroc etc.
- De ce fait on ethnicise des phénomène sociaux et c'est grave parce que cela renvoie les jeunes à la condition d'étranger comme « si les banlieues faisaient partie du Maghreb »
- Ce faisant on peut aussi faire l'impasse sur les conditions des vie dans certains quartiers, sur la politique « d'ici ». On continue à enseigner que « en France on est tous égaux » à des gosses de ces quartiers...
- Pourquoi laisse-t-on les médias réduire l'Islam aux concepts élaborés dans le Golfe ? A force on induit ainsi : « puisque l'Islam le dit... »
- « Etre moderne c'est dire « je », ne pas laisser le clan décider pour soi ». Une génération travaille à intégrer la référence musulmane au sein du patrimoine français. Ce qui interroge le modèle français d'intégration, en prouvant qu'il n'y a pas de choix à faire entre les deux.
- « La société est-elle vraiment prête à considérer que l'islam puisse aussi être moderne ? », ou est-il seulement la religion « des étrangers » ? « La

première liberté d'une démocratie est celle donnée à l'individu de choisir ses références pour se construire librement ».

- Or on continue de penser que les femmes d'origine maghrébine ou africaine ne peuvent se moderniser que si « elles se défont de leurs références d'origine » : femme arabe/musulmane/soumise ou femme athée dite occidentalisée.
- Cette visions bipolaire amène les musulmans à la même vision en miroir, avec radicalisations mutuelles à la clef.
- La loi doit être la même pour filles et garçons mais si on cessait d'y opposer l'islam ?
- Et si ces jeunes filles étaient prises en otages dans un débat où elles ne sont rien et où on règle des comptes purement politiques ? « En stigmatisant les musulmans, on ne remet pas la société en cause. »

---

## Retour Sommaire

---

### Les avocats relancent leurs critiques du projet Perben sur la criminalité

(Le Monde-07/03/03) Réf. :0333-mars/03-11-LM



*Petit article qui concerne tout citoyen et qui permet de faire un point en attendant la suite du feuilleton. Au moins on sait sur quoi le débat se jouera et on se familiarise avec des notions parfois bien difficiles pour les non initiés*

- Les modifications du 13 février semblent insuffisantes aux avocats
- Ils proposent un statut de « mis en cause » s'appliquant aux personnes suspectées (enquête de flagrance ou préliminaire) avant même leur

- interrogatoire. Donnerait droit aux services d'un avocat dans les mêmes conditions que lors d'une mise en examen, à l'accès total au dossier et à des demandes d'investigations supplémentaires
- Continuent de trouver trop large l'appellation « criminalité organisée » avec extension de la garde à vue de 48 h renouvelable. Risque de transformer une exception en principe. Ils dénoncent la « religion de l'aveu »
- Certains estiment que le texte remet en cause les principes de base du régime des preuves en droit français : perquisitions de nuit, possibilité de manipuler des pièces placées sous scellés en l'absence de la personne poursuivie...
- Ils ne sont pas opposé à l'introduction d'un « plaider coupable » mais souhaiteraient y être associés systématiquement et demandent une procédure confidentielle
- Ils s'opposent à la création d'un statut de repent. « Logique de délation » avec risque de dérives (cf. Italie)

---

### Deux rapports dénoncent les violences policières en zone d'attente

(Le Monde-07/03/03) Réf. :0334 mars/03-11-LM



*Même si cet article ne concerne pas directement votre pratique il nous a semblé opportun d'en donner un résumé.*

- Documents de Médecins du Monde et de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui font des visites fréquentes à Roissy : « une zone de non-droit indigne de notre pays », « brutalités récurrentes et violences de tous ordres émanant des forces de police »
- Propos principalement étayés par des certificats médicaux du SMUR ou du médecin détaché
- MDM a recensé 60 cas de « violences alléguées » en 2002. 31 ont fait l'objet d'un

- constat médical. L'Anafé a été alertée sur des violences lors de 27 visites sur 29.
- Gifles, coups de pied, « claquettes dans oreilles », menottes trop serrées ou usage de matraque
  - Apparemment la pression des associations conduit les médecins de garde à couvrir de moins en moins ces pratiques.
  - Les rapports font état de « pressions psychologiques » pour forcer les gens à embarquer.
  - Privations de repas, locaux insalubres, pas de lit, absence de chauffage...
  - Pour le Ministère de l'intérieur seuls 2 cas de violence ont été signalés (et sanctionnés) en 2002. La PAF souligne qu'il y a « une déontologie policière »

---

### M. Sarkozy veut une garde à vue conforme à la « dignité humaine »

(Le Monde-13/03/03) Réf. :0338-mars/03-11-LM



*Bon c'est inattendu, cela ne concerne pas directement là non plus votre pratique quotidienne mais on ne se privera pas du plaisir de résumer cet article. Il n'est jamais mauvais de connaître des instructions ministérielles... A suivre*

- Le ministre envoie des instructions sur 5 pages aux directeurs généraux de la police et de la gendarmerie.
- Gardes à vue trop souvent dans des conditions « insatisfaisantes en terme de respect de la dignité des personnes. Cette situation n'est pas admissible dans la patrie des droits de l'homme »

- Sur le principe de la garde à vue. Elle ne doit pas être une mesure systématique mais en cas de nécessité de l'enquête. La jurisprudence européenne estime qu'il y a « violence illégitime » si la force utilisée « n'est ni strictement nécessaire ni proportionnée au but à atteindre ». Il est vrai que le nombre de plaintes pour violences illégitimes ne cesse de croître.
- Un officier aura « la charge du suivi administratif de l'ensemble des personnes en garde à vue » (situation qui prévaut à Londres)
- Sur le déroulement : les fouilles de sécurité ne doivent pas être systématiques sous peine de devenir « attentatoire à la dignité humaine » ; l'usage des menottes est réservée aux personnes potentiellement dangereuses. Une vidéo-surveillance devrait être installée pour mieux contrôler ce qui s'y passe.
- Améliorer les conditions matérielles « pas dignes d'une démocratie moderne » « On s'oriente vers des hôtels de garde à vue dans les grandes villes ». A noter qu'il n'y a aucun échéancier ni estimatif budgétaire.
- Le comité de prévention de la torture (CPT), organe du Conseil de l'Europe avait fait un dernier rapport négatif : persistance de situations s'apparentant à des mauvais traitements (lésions traumatiques, menottages trop serrés, conditions non acceptables au-delà de quelques heures, « saleté repoussante »

[Retour Sommaire](#)

---

### Immigration : Nicolas Sarkozy ouvre la porte des zones d'attente aux associations

(Le Monde-17/03/03) Réf. :0344-mars/03-11-LM



*C'est incontestablement une bonne chose que cette négociation, qui répond à des souhaits déjà anciens des associations concernées. A suivre bien sûr au quotidien.*

- A l'heure actuelle 8 associations sont habilitées à effectuer chacune 8 visites par an dans la zone d'attente de Roissy
- Intention « d'une présence permanente » d'associations, ainsi qu'une permanence médicale constante. C'était leur vœu depuis plusieurs années. Un « cahier des charges » sera présenté par le ministre dans 1 mois, précisant le rôle social et humanitaire, mais aussi la mission d'assistance juridique. Ce dernier point est un gros progrès. Expérimentation 4/6 mois.
- Cette présence concernera 1 ou 2 associations et non les 8 habilitées actuellement.
- Présence médicale proposée à la Crois rouge par convention
- Plus tard devrait se discuter la présence d'un « observateur associatif » dans les vols groupés ainsi que la question des violences policières.

---

## Comment la réforme pourrait simplifier la vie des Français

(Le Monde-19/03/03) Réf. :0348-mars/03-11-LM



*Une bonne chose, à suivre et voir si les effets s'en feront vraiment sentir pour une fois et quand. Le ministre rappelle que Montesquieu déjà observait « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires »*

- Décision de simplifier les procédures administratives par ordonnances. « Le premier enjeu de ce texte est de restaurer le crédit de la loi »
- Réforme d'une trentaine de textes de loi. Chaque loi est assortie de décrets eux-mêmes assortis de circulaires. Réduire déjà de 10 % le nombre de circulaires serait une bonne chose.
- Démarches administratives des particuliers, des entreprises, élections, etc.
- Pour les prestations sociales, on retrouve « le titre emploi simplifié » et le « guichet unique »
- Le particulier ne sera plus tenu d'apporter maintes pièces justificatives et souvent une déclaration sur l'honneur suffira. Il faudra que les administrations justifient le besoin de ces pièces. Elles devront accuser réception de tout courrier et préciser le délai de traitement.
- D'autre part s'engage une réforme des marchés publics : idée de réduire les délais de construction des équipements publics. « passer d'un contrôle a priori fondé sur le soupçon à un contrôle a posteriori fondé sur la confiance, mais assorti de sanctions accrues en cas de fraude »

---

## Les Maghrébins de France se sentent en phase avec l'opinion

(Le Monde-22/03/03) Réf. :0353-mars/03-11-LM



*Une sorte de micro-trottoir, de Lyon à Marseille en passant par Toulouse et d'autres lieux, l'unanimité contre la guerre et pour la position de la France ; une autre guerre du Golfe, d'autres configurations. Jeunes dans la première partie, responsables religieux dans la deuxième*

- 12 après la 1<sup>o</sup> guerre du Golfe, le conflit actuel est dénoncé par l'ensemble du pays, la communauté maghrébine ne se distingue donc plus.
- L'un des responsables du collectif Divercité (banlieues Lyon) : l'attitude du gouvernement français constitue un rempart contre toute frustration parmi les musulmans de France ; on entend : « maintenant je veux être Français »
- « Il n'y a aucune raison pour qu'il y ait des tensions en France ». Il alerte en revanche sur les conséquences d'un renforcement trop « tatillon » de Vigipirate. « c'est ce genre de mesures qui, dans les quartiers, peuvent créer des tensions »
- La dénonciation de « l'agression » américaine est unanime, comme est « unanime l'hommage rendu à la position de la France » « Je suis fier d'être Français » dit un jeune homme, par ailleurs sans papiers (Toulouse)
- « Le sentiment d'appartenance des musulmans à la communauté française va sortir renforcé par cette position de la France »

[Retour Sommaire](#)

---

## Les représentants musulmans appellent au « calme » et à la « dignité »

(Le Monde-22/03/03) Réf. :0353-mars/03-11-LM

- Réunis le 20 mars au ministère de l'intérieur dans le cadre de la consultation sur l'islam de France « consternation devant cette agression contraire au droit international », « émotion ... au sein de la communauté nationale », « risques de dérapages ... éléments extrémistes de toutes tendances » se sont félicités des positions du président de la République
- Le Ministre de l'intérieur a annoncé un renforcement de la protection des lieux de culte : mosquées et synagogues
- A noter que les Eglises chrétiennes de France invitent leurs responsables « à prendre contact avec les responsables des autres communautés religieuses, notamment juives et musulmanes, pour lancer ensemble un appel et organiser des rencontres pour la paix »

---

## Le projet de loi réformant les procédures d'asile suscite l'inquiétude des associations humanitaires

(Le Monde-24/03/03) Réf. :0354-mars/03-11-LM



*voilà un élément d'un des feuilletons en cours. Ces notions difficiles sont expliquées clairement. Des projets sont en cours et à venir d'autre part. Un aperçu synthétique de la question.*

- La réforme a été soumise à la Commission consultative des droits de l'homme et transmis au Conseil d'Etat. Il devrait entrer en application début 2004
- Objectif de restreindre le nombre de personnes éligibles à l'asile en accélérant et contrôlant

mieux les procédures. Aujourd'hui les délais d'instruction sont très longs (deux ans en moyenne). Le gouvernement veut éviter un détournement de l'asile « comme moyen utilisé pour séjourner en France et vecteur d'immigration irrégulière »

- L'Ofpra sera seul compétent en matière d'asile au lieu que les préfets géraient l'asile territorial jusqu'à présent.
- Cet asile territorial (protège des persécutions par des forces « non-gouvernementales ») disparaît au profit d'une « protection subsidiaire » : un an renouvelable après examen
- Notion par ailleurs « d'asile interne » : permet de rejeter les demandes de personnes qui « auraient pu avoir accès à une protection sur une partie du territoire de son pays d'origine » et qui pourraient y être renvoyées. Les « officiers de protection » devront estimer cette situation
- Procédure prioritaire également pour les demandeurs venant de « pays sûrs » La liste de ces pays (démocratiques, stables et respectant les droits de l'homme) sera établie par les instances européennes. Dossier examiné en moins de 15 jours
- A noter que le HCR est maintenu dans le CA de l'Ofpra.
- Néanmoins l'Ofpra doit communiquer au Ministère de l'intérieur ses décisions motivées ainsi que les documents produits par le candidat pour faciliter l'éloignement des déboutés
- La Coordination française pour le droit d'asile dénonce « la France terre d'asile au rabais »
- Un autre projet destiné à restreindre l'accès au territoire et faciliter les renvois de clandestins vient d'être soumis au Conseil d'Etat
- Une réforme de la double peine va être finalisée sous peu : éviter de renvoyer dans un pays d'origine des étrangers présents depuis de longues années, parents d'enfants français ou mariés à un ressortissant français
- Les affaires sociales sont en charge d'un projet sur l'intégration des immigrés

---

## 2002 : le racisme progresse, les actes antisémite se multiplient

(Le Monde-29/03/03) Réf. :0363-mars/03-11-LM



*voilà des chiffres qui inquiètent. Car c'est aussi de la passivité collective que rend compte l'étude ; et si c'était le plus dangereux ? Car recensements des actes et menaces racistes font état d'une « explosion ». Autant avouer que l'on n'a pu s'empêcher de se reporter un an en arrière, avec les grands débats sur l'insécurité. Quel est le danger le plus ? A noter en bas de page un article sur Lyon qui fait état d'une inefficacité telle de la justice que ce sont les instances communautaires qui se retrouvent en charge de ces problèmes...*

- Rapport d'activité 2002 de la Commission nationale consultative de droits de l'homme
- Violences : 313 recensées, niveau le plus élevé depuis 1992 et plus du double de 2000. Elles s'aggravent : 38 blessés et 1 mort
- Menaces : 992 recensées, presque 3 fois plus qu'en 2001. Les chiffres s'entendent a minima car beaucoup de gens ne portent pas plainte
- Violences antisémites : 62 % des actions et 74 % des menaces. C'est la première fois depuis 10 ans (excepté une flambée en 2000, 2<sup>e</sup> Intifada). Des auteurs « originaires de quartier sensibles » ont prétendu s'identifier aux Palestiniens. La commission exprimer « sa grande inquiétude pour les prochains mois » sur fond de conflit international
- Jusqu'alors principalement en l'Ile de France, le phénomène commence à essaimer sur l'ensemble du territoire
- Note positive : selon un sondage 54 % des Français estiment qu'il « n'y a pas trop d'étrangers en France » et 89 % que « les

Français juifs sont des Français comme les autres »

- Note négative : 51 % estiment qu'il y a « trop d'immigrés », seuls 59 % jugent « nécessaire » la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et seuls 48 % « se disent prêts à signaler un comportement raciste à la police.
- A savoir que plus de 10 % de ces violences et menaces se manifestent en milieu scolaire.
- La commission appelle l'Etat à réagir et elle demande « des instruments efficaces de pilotage et d'évaluation »
- Le gouvernement fait part de sa détermination dans cette voie. A la Préfecture de police de Paris une équipe spécialisée va être constituée pour « suivre systématiquement toutes les plaintes relatives à des faits de racisme et d'antisémitisme »

---

## La Commission des droits de l'homme accuse le projet Perben, d'accroître démesurément le pouvoir des policiers

(Le Monde-29/03/03) Réf. :0364L'-mars/03-11-LM



*Décidément, le projet a beau être annoté, il suscite encore bien des critiques. Celle-ci est sévère, elle reprend des points que nous avons déjà résumés, de la part de magistrats ou d'avocats. Permet de se faire une idée des débats (ou protestations) à venir.*

- « Inquiétude » de la Commission qui dénonce « une orientation en faveur de l'enquête policière, sans prévoir concomitamment une adaptation du contrôle des autorités judiciaires, traduisant ainsi une modification sensible des équilibres de la procédure pénale »
- La nouvelle « criminalité organisée » lui paraît une « notion aux contours flous ». Elle a peur que cette appellation ne constitue un

# travail social

- « instrument d'opportunité » entre les mains des policiers, dans la mesure où elle permet des procédures dérogatoires au droit commun
- Est préoccupée par « le développement important de pratiques policières, souvent souterraines et fort difficiles à contrôler » que propose le projet. Ex. les infiltrations des groupes de délinquants, avec « un risque majeur de corruption morale »
  - Réserve sur l'extension concernant les perquisitions ou écoutes téléphoniques. Le contrôle du juge des libertés et de la détention paraît insuffisant : « sans maîtrise de l'intégralité de la procédure »
  - Estime que le système des repentis relève « d'une conception dégradante de la justice pénale qui ne peut qu'aboutir à des résultats contestables »
  - Ces dispositions s'ajoutant encore aux procédures dérogatoires existantes (stupéfiants, terrorisme) « rendent plus difficile encore l'accès à la règle de droit ».
  - Total désaccord avec « une procédure pénale dans laquelle l'exception tend à devenir la règle »

## Les responsables sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'épreuve du transfert

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0335- mars/03- 12- ASH



*Ne vous laissez pas décourager par un titre qui rend mal compte du côté concret de l'article. Article pour les cadres bien sûr mais aussi pour les employés. Les principes de base ont été résumés assez vite ; ce qui nous a paru intéressant ce sont les cas de figure décrits. Chacun y retrouvera les siens, comme dans un jeu et au-delà mesurera les difficultés de tous dans l'univers du travail, dont les formations ne donnent finalement pas les clefs. Tout cela n'a-t-il cours que dans le social, nous en doutons. A méditer, et « à sourire » aussi.*

- La fonction de direction d'un établissement à caractère social comporte 3 dimensions : une administrative, une pédagogique (projet d'établissement) ; et entre les deux se loge les transpositions affectives qui s'opèrent sur les personnes responsables et qu'il faut savoir décrypter
- Ils sont identifiés à une figure maternelle rassurante et une figure paternelle en charge des règles institutionnelles, qui rappelle les limites de l'intervention avec l'usager
- La demande du personnel est toujours double : technique et affective (reconnaissance etc.)
- Comment gère-t-on cela ?
- Attention aux relations fusionnelles et infantilissantes : « on est une famille » ; c'est faux bien sûr, les conflits ne sont pas les mêmes
- L'affection, l'attention peuvent cacher une grande violence symbolique parce que le

personnel est infantilisé : mensonges, rivalités fratricides, bouc émissaire, rétention d'informations. Ce sont des situations où les responsables ne veulent pas voir grandir, s'autonomiser leur personnel (mère...)

- Certains responsables occupent toutes les places pour s'attacher le personnel. Il arrive qu'il agisse à la place de, qu'il vive le projet de l'autre ... L'employé est spectateur de son propre travail.
- Le responsable c'est le rappel à la loi. Attention à celui qui se prend pour la loi elle-même : dérives perverses. Le subjectif, l'appréciation sont donnés pour un Savoir : dépendance perverse. En supprimant la loi on supprime la possibilité de recourir à un tiers.
- On peut se cantonner au rôle de technicien-expert ou aller jusqu'à celui de thérapeute. Il faut naviguer entre réel et imaginaire et pour cela intuition et expérience ne suffisent pas.
- Les responsables parlent de la nécessité d'une « bonne relation » avec les personnels. Mais qu'est-ce qu'une bonne relation ?
- D'abord c'est savoir qu'elle ne peut être « parfaitement » bonne. Il n'y a pas de maîtrise achevée de la relation, il n'y a pas d'école pour cela. Attention, les formations en communication ne préparent pas à la relation.
- On revient à l'analyse des pratiques d'autorité, à l'accompagnement individualisé des cadres : le « coaching »

[Retour Sommaire](#)

---

## Apporter une réponse globale et dans la durée au mal-être des jeunes

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0336- mars/03- 12- ASH



*Voilà un très joli article sur un dispositif de soins psychiatriques alternatif mais on y a été frappé de la ressemblance avec les modes opératoires de la PS. Une fois de plus on se dit que nous sommes dans le vrai, le long terme, la globalité tout y est nous l'avons souligné. Réconfortant. Pas étonnant que vous puissiez aborder des problématiques diverses.*

- A Paris depuis 1973 un Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) s'occupe de « traiter les problématiques liées aux troubles du comportement et de la personnalité de jeunes ne présentant pas de déficience intellectuelle ». Alternative au placement en établissement spécialisé.
- Financement sécurité sociale, 90 places, de 6 à 23 ans. 111 jeunes en 2002 (garçons à 73 %) repérés par les services sociaux, judiciaires, scolaires etc., décision de la CDES
- 11 ES, 2 psychiatres, 4 psychologues, 1 AS
- Pluralité de moyens éducatifs et thérapeutiques pour répondre à des situations chaotiques, pour constituer un « fil conducteur » dans la vie de l'enfant, « faire émerger un trajet personnel », Amener le sujet « à élaborer une véritable demande » alors que souvent il ne veut plus parler, il a vu souvent d'autres intervenants, il « n'a plus envie » Nécessite « l'adhésion » du patient. L'entourage est naturellement associé au dispositif. Les interventions peuvent avoir lieu n'importe où. Notion de domicile prise au sens large : famille, lieu de vie, hôpital, prison.
- Les activités de groupes proposées permettent de socialiser des jeunes dont le parcours est fait de ruptures.

- Une fois par semaine les intervenants font des « points cliniques » avec les professionnels extérieurs concernés
- La demande est très importante concernant des enfants de plus en plus jeunes. Pourquoi pas mais il faut réfléchir à des outils spécifiques.

---

## Une étape entre les soins et l'insertion sociale et professionnelle

(ASH - 14/03/03) Réf. : 0349- mars/03- 12- ASH



*Résumé succinct de cet article qui décrit un travail intéressant, mais limité à l'Ile-de-France (pourquoi ?), et apparemment menacé même là. Et pourtant « les troubles mentaux sont la première cause d'invalidité reconnue par la sécurité sociale)...*

- « Vocation à être une étape de transition entre une période de soins et le moment où les personnes atteintes d'une maladie mentale se sentent prêtes à se réinsérer »
- 2 unités de ce type en France, (Ile-de-France) unités dites de « pré-orientation spécialisée » vers lesquelles la Cotorep dirige les stagiaires.
- « Souvent le plus difficile pour eux est d'accepter leur maladie et surtout d'accepter de devoir vivre avec. Cela signifie qu'ils doivent renoncer à leur ancien métier ou à leurs anciens projets. »
- « Retrouver un rythme de travail compatible avec des activités sociales d'insertion » sur fond de pathologies entraînant une déconnection par rapport à la réalité. « être très attentifs à une éventuelle rechute et calmer les angoisses dues à la confrontation au réel »
- Les ateliers sont des remises à niveau, des apprentissages ou des expressions libres « support au processus de réadaptation à la vie ordinaire »

- L'ensemble du personnel est formé à la pathologie mentale
- « La réussite d'un stage ce n'est pas forcément l'employabilité mais d'avoir remis son bénéficiaire dans la réalité »
- Manquent : repères dans le rythme des activités et suivi APRES. Travail en cours sur ces points.
- A noter que l'équipe de psychologues qui orientait ces personnes vers la Cotorep vient d'être supprimée.. ; et que donc les listes d'attente s'amenuisent.

## Retour Sommaire

---

## A propos du droit des usagers

(ASH - 14/03/03) Réf. : 0342- mars/03- 12- ASH



*Nous avons beaucoup aimé cet article qui encore une fois vient replacer à une place très haute les fondamentaux de la PS : adhésion au projet, construction avec. Trop de « droit » peut tuer la relation, la demande est toujours autre chose que la demande. Des choses bien sympathiques et une manière de situer le débat très structurée.*

- L'être humain a des besoins. D'abord des besoins physiologiques. Leur satisfaction, outre la survie, permet l'apparition d'autres besoins, considérés eux aussi comme fondamentaux en ce qu'ils « signent l'appartenance au genre humain » : sécurité, appartenance, considération, accomplissement de soi etc.
- Parfois ils l'emportent sur la préoccupation de survie : le SDF qui refuse un foyer qu'il trouve dégradant.
- Le besoin de considération est très présent. Demande que l'histoire soit entendue, reconnue.

- Quand il n'est pas satisfait, cela peut entraîner des conduites extrêmes : toxico, violence, etc.
- A cet interstice apparaît le désir. Qui n'est pas le besoin mais il semble que « désirer fait partie des besoins fondamentaux d'humanité ».
  - C'est dans ce cadre qu'il ne faut considérer que « l'essentiel de la demande n'est pas toujours son objet mais qu'elle ait un destinataire. »
  - Le droit est là pour garantir la satisfaction des besoins fondamentaux. Il en recouvre de plus en plus de dimensions, jusqu'à la dignité etc.
  - De fait comme il a des droits, le sujet est un ayant droit. Il y a donc des renseignements recueillis en vue d'établir les droits de la personne. Si cette récolte se substitue à l'attitude d'écoute, « il y a détournement manifeste de la relation d'aide, au fondement du social »
  - « Le droit est un progrès par rapport au non-droit ». Mais rien ne peut remplacer la rencontre et l'attention individualisée.
  - A trop considérer le droit on en arrive à des parcours normatifs : aller dans le « bon sens » c'est aller vers l'insertion professionnelle. Et si la personne n'en manifeste pas le désir c'est qu'elle « n'est pas prête ». Ce sera pour plus tard. On ne sort pas de cette alternative.
  - Qui dit droit dit obligations, les gens ont « le devoir de faire reconnaître leurs droits » Et puis s'instaure 1 ordre : la santé, les relations sociales, le logement et l'emploi.
  - Même quand on fait une place à la culture, aux loisirs, c'est pour les instrumentaliser : aller vers le réseau social et etc. vers l'emploi.
  - Le problème c'est quand on ne vérifie plus si l'on travaille bien sur la demande de la personne.
  - C'est comme cela, en négligeant la dimension du désir, que l'on en arrive à des malentendus : usagers qui évitent des référents, éducateurs découragés par l'inertie d'un public.

## Les premiers centres éducatif fermés prêts à accueillir des mineurs

(Le Monde-15/03/03) Réf. :0343-mars/03-12-LM



*Bon voilà ils arrivent après des débats passionnés dont le printemps dernier se faisait l'écho. Un petit récapitulatif et les écueils qui continuent de peser. Intéressant et simple.*

- 4 CEF devraient ouvrir d'ici la fin avril. (12 d'ici la fin de l'année et 60 d'ici 2007)
- Alternative à l'incarcération pour des mineurs de 13 à 18 ans (contrôle judiciaire ou condamnation avec mise à l'épreuve)
- Si les mineurs dérogent aux règles (fugues par ex.) ils peuvent être envoyés en prison
- Le personnel PJJ étant très hostile au projet jugé trop coercitif le ministère travaille avec l'UNASEA
- Les CEF accueilleront chacun 1 moyenne de 8 jeunes avec 27 adultes (600 € par jour et par jeunes – 5 à 6 fois plus qu'une journée de détention) : « suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à la personnalité »
- En dépit de leur appellation, ces structures seront « sécurisées » mais sans mur d'enceinte
- En 2006 ouvrira par ailleurs le premier établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs (8 programmés en tout). La PJJ intervient dans les prisons depuis janvier.

## Les CEF « dernière chance » avant la prison

- Durée de placement de 6 mois renouvelables
- Accompagnement constant, réapprentissage des bases, travail sur la personnalité. Grande place pour les activités sportives. S'orienter vers la sortie avec « perspective concrète d'insertion sociale et professionnelle »

- La situation de huis clos risquant d'entraîner des dérapages, deux adultes en permanence
- L'autre inconnue c'est cette incarcération prévue en cas « d'incidents significatifs ». « Nous sommes dans une délinquance de transgression, non de calcul » « Pas suffisamment rationnels pour peser le risque de l'incarcération ». Alors ?

## Mensurations et tests de grossesse exigés à l'entrée du centre fermé de Lusigny

(Le Monde-26/03/03) Réf. :0361-mars/03-32-LM



*Curieux programme pour un des premiers centres éducatifs... fermés pour filles ; autrefois on l'aurait qualifié « d'édifiant ». C'est une lecture pour le moins surprenante, qui vaut le détour, nous a-t-il semblé.*

- Réservé aux filles il fait partie des 4 projets pilotes ; géré par l'Apler, association pour l'éducation renforcée fondée en 99 par des volontaires et qui gère déjà 5 CER
- Mensurations (complètes) sont demandées : « nous sommes dans une ferme », certaines « n'ont rien à se mettre »
- Tests de grossesse 8 à 10 avant l'admission sont obligatoires : « Certaines filles risquent d'avoir été violées, elle n'ont pas les moyens d'avoir une grande connaissance de leur corps »
- Interdiction de musique individuelle et de tout contact avec la famille pendant les 6 premières semaines pour « retravailler le lien avec les familles »
- Dans le but que ces jeunes filles « s'identifient positivement à des rôles féminins » elles verront coiffeuse et esthéticienne. Dans le but de remédier à « leurs carences en expression verbale » elles se verront offrir des cours de chant, danse, ou « composition florale »

- « Education à la santé féminine : définir ce qu'est une sexualité saine, non pas vécue seulement en tant que victime »
- Les syndicats PJJ et magistrature s'indignent « contraire aux droit fondamentaux de la personne », la chancellerie reconnaît des maladroites mais assume la philosophie du projet « l'idée de leur restituer une identité féminine »

## [Retour Sommaire](#)

### Note concernant l'application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale dans le champ de la prévention spécialisée

(CNLAPS-03/03) Réf. : 0356-mars/03-12-CNL



*On a un peu de mal à commenter ce texte technique qui établit que la prévention spécialisée est hors champ de cette loi. Il s'agit d'une argumentation établie en concertation avec la DGAS, le Ministère de l'Emploi et de la solidarité.*

### Faut-il parler de bonnes pratiques professionnelles ?

(ASH - 21/03/03) Réf. : 0357- mars/03- 12- ASH



*Cet article se réfère d'abord à la fameuse loi de janvier 2002 qui n'inclut pas forcément la PS puisqu'elle vise essentiellement les établissements. Néanmoins il a paru concerner sur le fond tout le secteur*

*social et lancer des idées susceptibles d'initier des réflexions complexes mais fondamentales en terme de perspectives, et qui ne semblent pas éloignées de vos questionnements. C'est là un texte passionné, au sens d'engagement.*

- Dans la loi de janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale » apparaît ce terme de « bonnes pratiques professionnelles » en tant que critère d'évaluation des prestations délivrées par les établissements et services. Par ailleurs on a vu apparaître le terme de « bientraitance »
- Mutation des « référentiels d'action »
- Si l'on définit ce que sont bonnes pratiques et bientraitance, on court le risque de renvoyer dans l'ombre tout ce qui n'entre pas exactement dans ces définitions, voire à tout traiter en noir et blanc, en clivages moralisateurs. Qui osera s'éloigner de ces contenus, innover, prendre des risques ?
- Les centres de formation vont enseigner un « savoir-exécuter » moins complexe que l'ancien « savoir/savoir-faire/savoir-être » puisqu'il faudra (« démarches qualité ») mesurer l'écart entre attendu et concret. C'est le rapport de conformité qui prévaut.
- Il y a là un reflet des attentes sécuritaires d'une société « en crise sur ses valeurs ». Jeu de miroir avec la crise d'identité des travailleurs sociaux.
- La même loi définit le droit des usagers, qui réside essentiellement dans la qualité des prestations. Mais peut-on vraiment garantir « dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité » si l'on est contraint par les référentiels ci-dessus ?
- Qu'en est-il alors du « vivre ensemble », de sa souplesse, de son évolution issues du débat démocratique : « le rapport démocratique suppose que soit régulièrement débattue la question des normes ». Attention donc à ne pas figer ces pratiques, ces références de bonne conduite. Faisons au contraire de ce droit des usagers une opportunité de débattre, pour résister à la « standardisation des interventions »

- La démocratie se structure autour de l'interdit : tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Attention à une définition de l'action par le « bien » où tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. Dérive vers le totalitarisme (définition par le « bien », pureté, etc.)

### Assistance éducative : le dossier à l'épreuve de la transparence

(ASH - 21/03/03) Réf. : 0358- mars/03- 12- ASH



*Très long article qui ne vous concerne pas de façon centrale mais cependant informe sur un décret auquel vous pouvez être confronté et qui n'est pas forcément connu d'une part. D'autre part il est apparu en cours de lecture que le bilan dépassait le cadre strict du décret : la transparence, l'accès des gens à leur propre biographie sont positifs. Au-delà du droit ne s'agit-il pas d'une réflexion sur toute pratique professionnelle qui se fonde sur la relation à l'autre. Comment le traiter en « adulte », quels risques, quels bénéfices ? Quelle est la part des idées reçues dans ce débat ?*

- Décret du 15/04/02 donne aux mineurs et aux familles l'accès direct à leur dossier judiciaire, sans nécessité de médiation d'un avocat
- Mise en conformité avec le droit européen dans le cadre du « droit à un procès équitable contradictoire ».
- En mars 2001 un rapport du juge Deschamps (point de départ de la réforme) estime que 61 % des juges pour enfants donnaient une information complète.
- Il y a eu de nombreuses réticences dans les mondes judiciaire et éducatif. Les travailleurs sociaux « voyaient leurs écrits sous l'angle

- d'une relation singulière avec la justice » et pas dans le cadre d'un travail avec l'usager.
- N'allait-on pas aboutir à une autocensure de la part des travailleurs sociaux ? L'expérience montre que non, qu'elle pousse à se centrer sur l'essentiel, à tâcher d'être plus compréhensible.
  - Craintes quant « la brutalité traumatisante » des informations. Comment respecter « la vie privée de l'enfant, de la mère et du père qui pourraient être mis en difficulté par la communication à tous d'informations propres à chacun » ? Certains dossiers comportent des secrets de famille, des expertises psychiatriques etc. Le juge peut écarter certaines pièces lorsqu'ils les estiment porteuses « d'un danger physique ou moral grave ». A noter qu'ils font peut usage de ce droit. Semble prévaloir l'opinion selon laquelle « dès que quelque chose est écrit sur vous, vous devez y avoir accès ».
  - Les conditions de l'accès au dossier sont importantes. Les tribunaux pour cela manquent souvent de locaux et de personnels. C'est un aspect carenciel de la réforme.
  - Bilan ? Il semble positif dans l'ensemble. A noter que les consultations restent marginales (et quasiment nulles pour les mineurs). « Les personnes qui demandent à voir leurs dossiers sont celles qui se sentent prêtes à le faire » ; « d'une façon générale la lecture facilite et dédramatise les audiences ». Cela permet de coller au réel alors que le contenu du dossier est très « fantasmé » ; permet « aux familles de s'approprier leur dossier et de se sentir acteurs de la mesure »

## Législation

### Aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0340- mars/03- 13- ASH



*Comme d'habitude, cela peut vous servir, du moins l'espère-t-on*

- Les personnes dont les ressources excèdent de peu le plafond d'attribution de la CMU peuvent bénéficier d'une aide de leur CAM pour acquérir, à un moindre coût, un contrat de frais de santé dont les prestations sont identiques à la CMU complémentaire
- Les Bénéficiaires
  - Les personnes visées
  - Les personnes exclues
- Le contrat de couverture santé
  - Les prestations visées
  - L'organisme prestataire
  - Les tarifs des contrats
  - Les démarches
- Le régime de l'aide
  - Une prise en charge partielle de la cotisation au contrat
  - Le montant de l'aide
  - Le versement de l'aide

### La justice proximité

(ASH - 14/03/03) Réf. : 0347- mars/03- 13- ASH



*Comme d'habitude*

- Magistrats non professionnels, instaurés par la loi Perben pour régler les petits litiges de la vie

quotidienne et dont le statut a été fixé par une loi organique du 26 février 2003

- Les compétences du juge de proximité
  - En matière civile
  - En matière pénale
- La procédure à suivre
  - En matière civile
  - En matière pénale
- Le statut des juges de proximité
  - Les conditions de recrutement
  - Les garanties statutaires
  - La cessation de leurs fonctions

### La loi pour la sécurité intérieure

(ASH - 21/03/03) Réf. : 0355- mars/03- 13- ASH



*Peut vous être utile*

- Une lutte accrue contre les réseaux
  - La « traite des êtres humains »
  - Les conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité humaine
  - La pénalisation de la prostitution
  - La répression de l'exploitation de la mendicité
  - Des mesures spécifiques contre les réseaux internationaux
  - La lutte contre les « marchands de sommeil »
  - La répression de « comportements délictueux »
  - Les regroupements dans les halls d'immeubles
  - La pénalisation de certaines formes de mendicité
  - Les gens du voyage
- Le renforcement des moyens d'enquête
  - Les contrôles d'identité
  - Les fichiers de la police
  - L'extension du fichier national des empreintes génétiques

[Retour Sommaire](#)

# emploi

---

## François Fillon annonce des mesures en faveur de l'insertion

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0337- mars/03- 21- ASH



*Nous regroupons deux textes sous le même numéro. On dirait que les positions s'assouplissent un peu. Tant mieux. Nous en saurons plus après le 18 mars où des mesures doivent être annoncées plus officiellement.*

- Réforme des modalités de paiement des aides au poste des EI. Mise en place d'un paiement mensuel pour une plus grande sécurité financière
- Assouplissement de la procédure d'agrément par l'ANPE des personnes recrutées : aller vers un partenariat, des diagnostics partagés
- « Faire en sorte que les personnes entrant dans l'insertion par l'économique bénéficient d'un parcours d'une durée effective de 24 mois lorsque cela s'acère nécessaire et d'un suivi individualisé »
- Re conduite pour le 2° semestre 2003 de la prise en charge par l'Etat des CES à 95 % pour les chantier d'insertion
- Le contrat d'insertion unique (fusion CES/CEC) est à l'étude et « pourrait aboutir cette année »

---

## Reconnaître l'IAE « comme un champ de compétence à part entière »

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0337- mars/03- 21- ASH



- Rapport d'orientation du Conseil national de l'insertion par l'activité économique.

- Demande que l'insertion par l'activité économique demeure une prérogative de l'Etat parce qu'elle est transversale ; ce qui n'empêche pas l'approfondissement de la déconcentration de l'Etat pour plus d'efficacité
- Réclame des garanties pour le futur RMA
- Demande que l'IAE apparaisse comme un « champ de compétence à part entière » dans les nouveaux programmes sur les lois de finances. Souhaitent que l'ensemble des dotations affectées à ce secteur fasse l'objet d'un véritable budget de programme : meilleure visibilité.
- Voudrait un contrat d'études prospectives

---

## Des instructions pour consolider les emplois jeunes dans les associations

(ASH - 14/03/03) Réf. : 0346- mars/03- 21- ASH



*Il semble que l'on s'attache à présent à des dispositifs existants. C'est plutôt une bonne nouvelle. A suivre.*

- Le ministère donne des instructions pour les emplois jeunes « actuels » « débouchent sur une solution durable d'emploi »
- Les préfets de région et de département doivent mobiliser les mesures de consolidation (épargne consolidée et conventions pluriannuelles)
- L'idée est par la suite de formaliser chaque année un « plan régional d'appui à la professionnalisation » et dès 2003 un « dispositif local d'accompagnement » pour consolider « le maximum de postes créés »
- Ils faut suivre plus étroitement les conventions et notamment mieux informer les employeurs et les jeunes, pour mieux préparer les fins de contrat

---

## Un questions/réponses sur le CIE diffusé par l'ANPE

- Bon à savoir et à repérer éventuellement (p. 10)

---

## François Fillon annonce des mesures en faveur de l'emploi

(ASH - 21/03/03) Réf. : 0346- mars/03- 21- ASH



*Certaines ont déjà été mentionnées. Il n'empêche, on reprend comme cela tout aura été consigné dans une situation qui ne s'améliore pas et à laquelle vous êtes confrontés tous les jours. Cela dit, les réformes de fond manquent toujours d'échéancier précis.*

- Annonces d'urgences :
- Effort supplémentaire de 300 millions d'euros pour 2003
- Relancer le contrat initiative emploi (CIE) ; de 55 000 entrées prévues on passe à 80 000
- Autour de la fusion CES/CEC : les paramètres de ces contrat « seront définis localement, en fonction de la situation de la personne et du parcours d'insertion mis en place ». Des 160 000 CES prévus initialement pour l'année, on passe à 240 000 (20 000 emplois par mois)
- CIVIS : toujours attendu. Suivi individualisé, aide à création ou reprise d'entreprise, emploi de 3 ans dans association sur mission d'utilité sociale : 25 000 emplois d'utilité sociale créés sur 3 ans
- Réformes de fond
- Assurance emploi et formation tout au long de la vie : il est demandé aux partenaires sociaux d'accélérer leurs négociations
- RMA (projet de loi dans les prochaines semaines)
- Développement emploi des « seniors »
- En ce qui concerne les licenciements économiques, souhait de définir « des règles axées sur le reclassement et la reconversion des salariés concernés ». Le budget des cellules de reclassement est doublé pour 2003.

[Retour Sommaire](#)

# Logement

---

## La Fondation Abbé Pierre fustige le désengagement de l'Etat

(Le Monde-21/03/03) Réf. : 0352-mars/03-22-LM



*Petit article qui sonne un rappel des données déjà relevées : le logement va mal et l'Etat semble « flou ». Alors ?*

- Huitième rapport annuel de la Fondation
- La pénurie de logement atteint « une dimension de crise de société » « les responsables n'ont pas pris la mesure de l'urgence »
- 1.64 million de demandes en souffrance auprès des HLM, réapparition des bidonvilles, 600 000 personnes dans logements suroccupés, développement des squats.
- Et pourtant tous les indicateurs gouvernementaux sont à la baisse :
- Moins de logements sociaux (54 000 – il en faudrait 80 000 -dont 12 000 plutôt destinés aux classes moyennes), accélération des démolitions (12 000), érosion du parc locatif bon marché (renforcé par la fin de la loi de 48 – 300 000 logements bon marché en moins), emballement des loyers, ralentissement de l'action de l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat), annonce d'une réduction de 4.54 % de la dotation de l'Etat au FSL, amputation de 45.36 % de l'enveloppe pour la lutte contre le saturnisme (85 000 enfants seraient touchés), coupe sombre dans les crédits alloués à la gestion des aires pour les gens du voyage
- « A l'évidence le logement n'est plus une priorité », conclut la Fondation qui réclame la nomination d'un ministre délégué ou secrétaire d'Etat à temps plein

---

## Le mal-logement gagne les familles à revenus modestes

(ASH – 21/03/03) Réf. : 0359- mars/03- 21- ASH



*C'est le traitement du même rapport que dans l'article précédent, mais version ASH. Nous ne reprendrons que ce qui apporte un complément d'information.*

- « crise économique et crise du logement se conjuguent pour élargir les frontières du mal-logement et faire basculer dans une situation incertaine de larges franges de la population active »
- Plus de 3 millions de personnes seraient concernées, sans compter les « invisibles » : hébergements, squats, bidonvilles, saisonniers (en tout 750 000 en situation d'habitat précaire)
- Jeunes, femmes seules et étrangers particulièrement exposés
- Baisse du financement des associations logeant des personnes défavorisées
- La Fondation souhaite une « décentralisation maîtrisée et solidaire » (inégalités territoriales se creusent)
- Elle veut rendre le droit au logement opposable avec possibilité de recours judiciaire en cas de non-application des obligations par les autorités concernées (idem pour Haut Comité pour le logement des défavorisés)

[Retour Sommaire](#)

# santé

## Le gouvernement met fin à gratuité des soins pour les sans-papiers

(Le Monde-04/03/03) Réf. :0326-mars/03-23-LM



*Un article très clair avec de plus un encart chiffré sur les dispositifs. Une grimace pour des mesures qui peuvent s'avérer contre-productives outre leur caractère un peu déplaisant.*

- CMU : les demandeurs commenceront à en bénéficier au début « du mois qui suit la décision d'attribution ». Jusqu'à maintenant c'était le jour même de décision. C'est déjà applicable
- Réforme de la l'AME qui nécessite encore un décret d'application :
- Les bénéficiaires devront payer le forfait journalier si hospitalisation et le ticket modérateur si consultation de médecine de ville (accessible dès le 1<sup>o</sup> jour)
- « Modération des dépenses et responsabilisation des bénéficiaires »
- Les dépenses liées à l'AME ont « explosé », dispositif qui « fonctionne mal » et contribue à « engorger les services d'urgence ». « Certains de nos compatriotes » s'en servent à titre abusif.
- Sont exclues des dispositions ci-dessus les femmes enceintes et les « pathologies lourdes »
- Tollé des associations : création de « délais de carence » dangereux pour la CMU, « dissuadera les sans-papiers de se soigner » pour l'AME. Effet pervers car si les gens hésitent à se soigner, on aboutit aux « pathologies lourdes » exonérées de participation. Donc plus cher !!
- De toute façon beaucoup de bénéficiaires AME ne pourront pas s'acquitter du forfait journalier, ce qui va creuser les créances irrécouvrables des

hôpitaux, qui avaient baissé justement en partie grâce à la CMU et l'AME.

- « Indéfendables sur le plan des valeurs » ; c'est la « culture du soupçon »

*A noter que la question de l'AME « n'est pas encore tranchée sur le fond » mais que la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion laisse entendre qu'elle pourrait ne pas être appliquée. A suivre donc.*

(Le Monde-14/03/03) Réf. :0326 bis-mars/03-23-LM

## Le gouvernement renonce à faire payer les soins médicaux par les sans-papiers

(Le Monde-15/03/03) Réf. :0350-mars/03-23-LM



*et bien voilà, mais fidèles à une déjà vieille habitude nous donnons toutes les étapes des feuilletons. Cela paraît donner au mieux la photographie et le traçage d'une mesure, ou non-mesure. D'autant que cette fois le feuilleton ne paraît pas terminé.*

- « Pour l'instant » le principe de la gratuité sera maintenu. A noter qu'une violente polémique avait éclaté à cette annonce. A noter néanmoins que l'amendement n'est pas abrogé.
- Une circulaire à venir pour « recadrer » l'AME : contrôles renforcés. Il faudrait également que les candidats à l'AME « démontrent qu'ils ont bien l'intention de rester en France ».
- Un bilan est à venir

## Préconisations du groupe national d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle loi IVG

(ASH - 14/03/03) Réf. : 0345- mars/03- 23- ASH



*Comment se plaindre que l'on s'en préoccupe et si concrètement ? Tout simple.*

- Le bilan est dressé est plutôt positif :
- Encore des zones d'ombre sur le territoire où les délais d'accès sont « aléatoires et parfois très élevés ». Il faudrait accélérer les textes nécessaires au développement de l'IVG médicamenteuse en ville : soulager les hôpitaux permettrait de réduire les délais
- L'allongement du délai légal à 12 semaines demanderait parfois une formation et du « compagnonnage » pour aider des équipes à démarrer
- Les mineures sont dispensées d'autorisation parentale. OK mais sur le plan pratique il faudrait des ententes avec l'éducation nationale (intervention prise sur les heures de cours)
- Inciter les cliniques privées à prendre plus d'IVG en charge (aucune revalorisation du forfait depuis 1991 : ce n'est pas incitatif)

[Retour Sommaire](#)

# scolarité

## Un dispositif mesuré contre l'absentéisme scolaire

(Le Monde-27/03/03) Réf. :0362-mars/03-24-LM



*Dispositif qui semble plutôt mesuré. A suivre concrètement, il faut des moyens, à quelle rythme vont-ils se mettre en place ? L'Observatoire européen de la violence scolaire, en deuxième partie, donne des éléments qui rejoignent sans doute pour partie vos propres constats, sans tomber dans l'angélisme pour autant.*

- Abrogation de la suspension ou suppression des prestations CAF aux parents d'absentéistes (2900 foyers sanctionnées de la sorte au cours de l'année scolaire 2001/2002) ; de même le délit envisagé par le ministre de l'intérieur (2000 €) n'a pas été retenu par le ministre de la famille
- « Il faut se donner les moyens de dialoguer et responsabiliser les parents avant de réprimer »
- Pour ce faire : On avertit les parents tout de suite, on leur propose un dialogue ; si au bout d'un mois la situation n'a pas évolué, on transmet à l'inspection académique qui a le choix entre le tribunal et la proposition aux parents « d'un module de soutien, qui les aidera à restaurer leur autorité » ; si l'absentéisme persiste au bout de plusieurs semaines, alors l'inspection doit transmettre aux tribunaux, avec risque d'une amende de 750 €, qui paraît plus lisible et égalitaire que l'ancienne suspension des allocations. (contravention 4° classe)
- Création dans chaque département d'une cellule de veille destinées à aider les parents : psychologues, éducateurs, conseillers conjugaux, délégués de parents avec possibilité de visites à domicile.

- Dans les cas graves, parents qui refusent les rendez-vous, etc., existe dans le code pénal « le défaut d'éducation » (jusqu'à 20 ans de prison et 30 000 € d'amende. Disposition peu utilisée)
- Ce dispositif suppose une forte mobilisation de la part de l'éducation nationale

## Sécher les cours, le comportement d'une « jeunesse en danger »

(Le Monde-27/03/03) Réf. :0339-mars/03-24-LM

- L'Observatoire européen de la violence scolaire a interrogé 220 absentéistes.
- Il y a des « absentéistes de l'intérieur » : sécher certains cours, se planquer dans les toilettes ou à l'infirmerie, essayer de passer inaperçu et puis les autres, qui parfois passent toutes leurs journées à la maison
- Cet abandon de l'école semble souvent une « protection » contre la perte « d'estime de soi » qu'engendre l'étiquette de mauvais élève
- D'autre part l'étude révèle une corrélation entre absentéisme et « harcèlement entre élèves ». Les brimades répétées vont parfois jusqu'à produire une véritable « phobie de l'école »
- Attention à l'amalgame entre absentéistes et délinquants : il faudrait souvent y substituer l'image d'un élève en souffrance. Jeunesse dangereuse ou jeunesse en danger ?

## [Retour Sommaire](#)

## bon à savoir

---

### « Les nouvelles générations ne comprennent plus grand-chose à la contraception »

(Le Monde-12/03/03) Réf. :0351-mars/03-31-LM



*Un article assez joli sur une unité IVG avec ces passages qui nous ont frappés. correspondent-ils à ce que vous vivez ?*

- Des jeunes femmes arrivent vierges et enceintes. « Il faut leur expliquer que même sans pénétration les spermatozoïdes arrivent à faire leur boulot ».
- « Elles comptent les jours de travers, utilisent la pilule du lendemain comme un contraceptif »

### [Retour Sommaire Général](#)

---

### A Cambrai une ancienne prof de maths a créé Cours Ado

(Le Monde-11/03/03) Réf. :0339-mars/03-31-LM



*Le marché du cours particulier (exonéré d'impôt 50 %) explose avec escroquerie à la clef. Nous ne donnerons que quelques citations de cet article parce qu'elles ont semblé pouvoir s'insérer utilement dans une nécessaire réflexion autour de l'éducation nationale (ou avec elle ?) voir en fin d'article ce qu'elle en dit. Et sur le terrain ?*

- « les élèves s'épanouissent et progressent souvent plus vite qu'on ne l'avait prévu »
- « la majorité de nos élèves souffrent surtout du fait que ç a ne colle pas avec le pro en classe. Chez nous quand il n'y a pas de progression tangible au bout de 12 heures on change de prof. C'est souvent un simple problème de vocabulaire ».
- A noter que l'éducation nationale insiste sur le fait que les moyens existent pour le soutien scolaire. Il est prévu de rappeler leur importance dans une circulaire à la rentrée prochaine « les cours particuliers doivent être faits dans les établissements scolaires. Ce serait un échec d'externaliser notre travail »

---

### Aide mémoire du travail social

(ASH - 07/03/03) Réf. : 0341- mars/03- 31- ASH



*Vous n'attendiez que cela, eh bien c'est fait vous l'avez à disposition. Bonne lecture !!!*

## brèves

---

### Un million d'enfants pauvres en France

(Le Monde-24/03/03)



- Etude l'INSEE. 8% de la population âgée de moins de 18 ans vit dans un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de la pauvreté (552 € par mois et par personne)
- Le taux de pauvreté des enfants est d'autant plus élevé que le taux d'instruction des parents est faible
- Plus du quart de ces enfants sont issus de familles dont la personne référente n'est pas ressortissante d'un pays membre de l'UE.

### [Retour Sommaire](#)